

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-cinq septembre**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 septembre par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Étaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS (a reçu procuration de Dominique DENIS), Guy BENTEIO, Francis PERRIER, Michèle BERTRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dominique DENIS (a donné procuration à Sophie MALGOURIS)

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothée GALOPIN

Philippe MOREAU est nommé secrétaire de séance.

INTERVENTION DE VEOLIA EAU : Présentation des rapports 2018 du délégataire pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif

Madame le Maire introduit la présentation des rapports 2018 du délégataire Véolia Eau pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif, et cède la parole aux représentants de Véolia.

Monsieur Vincent Carton, directeur des opérations pour le Loiret, présente ses deux collaborateurs présents : Simon Rival et Christophe Maréchal.

1/ Rapport 2018 pour le service d'eau potable

Principaux indicateurs du service d'eau potable :

- 1346 abonnés sur 2 589 habitants desservis
- Consommation moyenne de 120 litres par habitant et par jour (-1.6 % par rapport à 2017)
- 2 forages : Baugé et Sacrés
- 53 kms de canalisation avec 1463 branchements
- 177 304 m³ mis en distribution ; 119 953 m³ vendus

Indicateurs de performance du réseau :

- Indice de connaissance du réseau : 80 /120
- Rendement du réseau : 68.6 %
- Indice linéaire de pertes : 2.88 m³ par jour et par habitant (acceptable pour l'agence de l'eau)
- Qualité de l'eau distribuée : 100 % de conformité

Concernant le taux de rendement, Véolia souligne que le réseau est globalement vieillissant avec des conduites anciennes en fonte ou en amiante-ciment, dont la pose date d'environ 70 ans, ce qui nécessiterait un travail d'identification des canalisations les plus anciennes et sujettes aux fuites, et la réalisation d'un programme pluriannuelle de renouvellement.

Les canalisations en amiante-ciment ne présentent pas de risques sanitaires en eau potable, car la dangerosité de l'amiante concerne les voies respiratoires.

Principales préconisations d'amélioration :

- Modification du point de prélèvement du forage des Sacrés, dont l'emplacement ne permet pas de mesurer la qualité réelle de l'eau brute avant traitement
- Géoréférencement du réseau
- Etablissement d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations, à partir d'un diagnostic des fuites sur 10 à 15 ans.

Principales données sur la clientèle :

- 4 interruptions de service
- 105 demandes d'abonnement
- 45 interventions chez les clients
- 41.9 % de clients mensualisés / 19.8 % de clients prélevés
- Taux d'impayés de 3.10 % soit 9 027 € sur un montant facturé total de 291 241 €

Le prix du service de l'eau potable s'établit à 2.34 € / m³ (soit + 3 % par rapport à 2017)

2/ Rapport 2018 pour le service d'assainissement collectif

Principaux indicateurs du service d'assainissement collectif :

- 1163 abonnés sur 2553 habitants desservis
- Assiette de redevance : 105062 m³
- Station d'épuration 3500 EH
- 26 kms de réseau séparatif
- 8 postes de relèvement, et 5 trop-pleins

Indicateurs de performance du réseau :

- Indice de connaissance du réseau : 27 / 120
- Taux de conformité de la station d'épuration : 100 %
- Taux de conformité du réseau : 0 %
- Taux de conformité des boues évacuées : 100 % en valorisation agricole

La performance épuratoire s'évalue désormais sur l'ensemble du réseau épuratoire, et non plus seulement sur la station d'épuration. Sur les 180 000 m³ de volume entrant sur le réseau, le volume by-passé s'élève à 35 000 m³ environ, et influe la performance du réseau. De plus, en cas de saturation du réseau épuratif, les trop-pleins évacuent dans le milieu naturel, ce qui est pris en considération pour mesurer la performance du réseau.

Principales interventions sur le réseau :

- 1600 mètres linéaires en curage préventif
- 900 mètres linéaires d'inspection télévisées, représentant un taux de linéaire inspecté de 3.6 %

Principales préconisations :

- Géoréférencement du réseau
- Etablissement d'un programme pluriannuel de renouvellement du réseau

Le prix du service de l'assainissement collectif s'établit à 2.02 € / m³ (soit -1.94 % par rapport à 2017)

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Monsieur Philippe Moreau souligne une information erronée, donnée en réponse à sa question sur la rénovation des trottoirs. En effet, contrairement à ce qui a été annoncé, la rénovation ne comprend pas la mise en place d'un polyane sous l'enrobé. Monsieur Jean-Marc Secqueville en convient et précise que certains trottoirs sont réalisés en bicouche, d'autres en enrobés. Monsieur Philippe Moreau le déplore car lors de la réunion publique Zéro-phyto, la problématique a été abordée et la chambre d'agriculture a confirmé qu'il fallait éviter les gravillons en bicouche. Monsieur Jean-Marc Secqueville souligne que des rénovations ultérieures de trottoirs ont été réalisées avec la même technique et que cela n'avait pas soulevé les mêmes remarques, comme au Carrouge par exemple. Monsieur Philippe Moreau rappelle que la Commune n'était pas confrontée aux mêmes impacts, comme l'abandon des produits phytosanitaires. Il estime que son intervention est justifiée car l'information donnée était erronée, et qu'une réponse faisant référence au mandat précédent n'est pas acceptable.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 30 août 2019 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

La date de la **prochaine réunion du conseil municipal** sera communiquée dès que possible.

Une réunion publique d'information avec M. Frédéric Néraud, vice-président du Département, aura lieu le jeudi 10 octobre à 20h30 au château, afin de faire le point sur l'avancement des travaux pour le haut débit sur le territoire communal.

Le passage à niveau de la Rue de Varennes est fermé du 23 septembre au 12 octobre 2019, pour permettre les travaux de finition sur la voie ferrée, réalisés par la SNCF.

INTERCOMMUNALITE

L'**enquête publique pour la révision allégée du PLU de Nogent sur Vernisson** a débuté et se déroulera jusqu'au mercredi 23 octobre 2019. Deux permanences du commissaire enquêteur auront encore lieu à la mairie : le samedi 12 octobre de 9h à 12h et le mercredi 23 octobre de 14h à 17h.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Achat caillebotis Rue G. Bannery : 1 596 € (SETP)
- Grille de sécurité Etang de la Chevalerie : 1 120 € (Tôlerie 45)
- Document unique Achat trousse de secours « adultes » : 269,55 € (Pharmacie nogentaise)
- Mobiliers de classe Ecole élémentaire : 1 885.24 € (Majuscule)

ORDRE DU JOUR

1/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Madame le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu au code de l'environnement (le sispea). Ce sispea correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits au CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le sispea dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et sur le site de la Commune,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le sispea.

2/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Madame le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15

jours au Préfet et au système d'information prévu au code de l'environnement (le sispea). Ce sispea correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits au CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le sispea dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et sur le site de la Commune
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le sispea.

3/ Projet « Arbrissime » de l'école élémentaire publique

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'éducation artistique et culturelle « Arbrissime », porté par l'école élémentaire publique, dans le cadre du dispositif ACTe (Action Culture en Territoire éducatif) proposé par l'Académie d'Orléans-Tours et le DRAC Centre Val de Loire.

Ce projet comprend notamment les actions suivantes :

- Ateliers de pratique artistique avec l'artiste plasticienne Héloïse Pierre-Emmanuel,
- Visites et/ou ateliers avec les sites partenaires du projet (Arboretum, Centre d'art contemporain Les Tanneries, etc.).

La médiathèque communale est associée au projet en tant que structure culturelle partenaire, à travers les actions suivantes :

- Fonds documentaire en lien avec le thème « Arbrissime »,
- Accueil de classes,
- Programmation de deux expositions (une de l'artiste plasticienne, une du travail des élèves).

Le comité de pilotage du dispositif ACTe a donné un avis favorable au projet de l'école élémentaire. Le budget prévisionnel du projet est de 3 228 euros, dont 2 000 euros de rémunération de l'artiste et 228 euros de déplacement en car qui seraient pris en charge par la Commune.

La DRAC Centre Val de Loire subventionnerait le projet à hauteur de 1 500 euros, et le rectorat à hauteur de 750 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'éducation artistique et culturelle « Arbrissime » porté par l'école élémentaire publique,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Centre Val de Loire et du Rectorat,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4/ Missions facultatives / Service d'aide à l'emploi du Centre de Gestion de la FPT du Loiret

Madame le Maire expose que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer les missions temporaires ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ils peuvent mettre également des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Ainsi le centre de gestion de la FPT du Loiret a ouvert en 2012 un service de remplacement et d'accompagnement pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du conseil d'administration lesquels intègrent la rémunération, les charges sociales, les frais de déplacement, les congés et les frais de gestion.

Pour information les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont de 210 € pour une journée de 7 heures de travail effectif pour ce qui concerne le service de remplacement, et de 250 € pour une journée de 7 heures de travail effectif pour le service d'accompagnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 1 abstention (Bernadette CORJON):

- DECIDE d'adhérer au service payant, selon le tarif fixé par délibération du centre de gestion de la FPT du Loiret, d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret, permettant ainsi de faire appel soit au service de remplacement soit au service d'accompagnement si besoin est,
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir à quelles occasions la Commune envisage de faire appel à ce service. Madame le Maire précise qu'il peut s'agir d'un remplacement en cas de maladie, ou en cas de difficulté de recrutement par exemple.

Madame Monique Piot expose qu'elle était représentante élue au centre de gestion lorsqu'elle était maire, et qu'elle a participé aux réflexions sur la création de ce service qui était destinée surtout aux petites communes qui n'ont qu'un seul agent administratif. Elle s'interroge sur les possibilités d'avoir un agent du centre de gestion à Nogent compte-tenu de l'effectif actuel du service administratif. Madame le Maire souligne qu'un contact a été pris avec le centre de gestion, qu'une éventuelle demande pourrait être accordée, et qu'il ne s'agit que d'une solution provisoire, pour quelques jours par semaine en attendant de trouver un remplaçant. Suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Madame le Maire précise que ce service ne concerne que le personnel administratif. Suite à une interrogation de Monsieur Jean-Luc Picard, Madame le Maire précise que la Commune ne paie qu'en cas de recours au service, et qu'il n'y a pas de cotisation annuelle.

5/ Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée / Dépôt d'une autorisation de travaux dans un ERP pour le château

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-062 en date du 27 novembre 2015, approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée, indiquant les travaux de mise en accessibilité à réaliser pour le patrimoine communal, et comprenant une estimation financière et une programmation pluriannuelle des travaux.

L'Ad'AP prévoyait les travaux de mise en accessibilité du château, avec notamment :

- Mise en conformité des accès au rez-de-chaussée du bâtiment,
- Aménagement de l'espace sanitaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer au nom de la Commune une demande d'autorisation de travaux dans un ERP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux dans un ERP pour les travaux de mise en accessibilité du château,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Au cours des débats, Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur l'utilité des urinoirs dans les sanitaires, compte-tenu de la création d'un sanitaire PMR mixte ; avec cette configuration, l'intimité entre les hommes et les femmes risque d'être perturbée. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'une cloison est prévue et devra figurer sur le plan, et rappelle les difficultés d'aménagement des sanitaires compte-tenu de l'espace disponible. Madame Monique Piot s'interroge sur l'implantation des urinoirs, et sur la mixité de l'espace. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que, compte-tenu de l'espace disponible, le rayonnement de rotation d'un fauteuil dans le sanitaire PMR est juste, et que l'instructeur du dossier pourrait le refuser. Si tel était le cas, les urinoirs seraient supprimés et seul le WC PMR serait maintenu.

6/ Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Segilog pour la mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Segilog pour la mairie, pour une durée de trois ans.

Madame le Maire présente le contrat réactualisé :

- Cession du droit d'utilisation : 5 319.00 € HT par an
- Maintenance et Formation : 591.00 € HT par an

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique Piot a appris au Forum des Associations la tenue d'une réunion aux Barres le 09 septembre dernier, et aimerait en avoir un compte-rendu. Madame le Maire expose qu'elle n'a pas eu connaissance de cette réunion et qu'il convient de se tourner vers la communauté de communes.

Madame Sophie Malgouris souhaite revenir sur le projet d'implantation d'un pylône au Baugé, abordé lors de la réunion du conseil municipal du mois de mai dernier, afin de savoir si le dossier a avancé depuis sa transmission au Préfet. Madame le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une communication aux habitants et a soulevé des mécontentements, et que le dossier a été transmis en préfecture dont elle n'a pas encore eu de retour. Madame le Maire prendra attache avec la préfecture pour connaître les suites données au dossier.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir qui est intervenu au Baugé pour balayer les gravillons qui avaient été signalés dans certains carrefours. Monsieur Jean-Marc Secqueville souligne le balayage a été réalisé par la Commune. Madame Monique Piot s'interroge sur le camion de balayage qui est intervenu dans la zone d'activités. Il est précisé que le camion de balayage mandaté par la Commune n'intervient que dans le centre-bourg, et que la gestion de la ZA relève entièrement de la communauté de communes.

Monsieur Philippe Moreau souhaiterait que les dates du conseil municipal soient communiquées aux conseillers municipaux dès qu'elles sont fixées, car la date de cette réunion était connue des habitants avant que les conseillers en aient été informés. Monsieur Jean-Luc Picard le confirme. Madame le Maire donne son accord et communiquera désormais les dates des réunions dès qu'elles seront fixées.

Fin de séance : 20h40

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 25 septembre 2019			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		